

FOOT DEUX-SEVRES HEBDO





Jeudi 20 Janvier 2022

Commission de Discipline Commission Sportive

SOMMAIRE

Commission des Jeunes	p 02
Commission Futsal	p 04
Nos Partenaires	p 07
Avis aux clubs	p 08
Zoom sur Benjamin Ferru	D 1/

N° 15 - Vendredi 14 Janvier 2022



La famille des salariés du District de Football des Deux-Sèvres, La famille des Membres du Comité, des Arbitres, des Dirigeants du Football des Deux-Sèvres, La famille du Football Deux-Sévrien en général est en deuil.

En effet, nous venons d'apprendre avec une très grande tristesse le décès de Dominique BOUDREAULT, Secrétaire administrative du District depuis de très nombreuses années. Elle avait été recrutée en 1981.

Elle a effectivement lutté contre la maladie durant une longue période avec courage et abnégation.

Son amabilité et son sérieux dans le travail ont fait qu'elle a été une collaboratrice de très grande qualité pour les Dirigeants que nous étions et une agréable collègue de travail. Elle a connu le parcours de plusieurs Présidents et elle a toujours su s'adapter aux exigences de chacun sans heurt ni fracture.

Son départ prémature fait que nous avons une pensée toute particulière pour son époux Patrick et pour son fils Nicolas ainsi que pour toute la famille auxquels nous présentons nos très sincères condoléances et toute notre sympathie les accompagne dans cette dure épreuve.









COMMISSION DES JEUNES

Réunion du 03 Janvier 2022 Procès-Verbal n° 07

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ACCESSION LIGUE U13 - U15 ET U17.

Rappel: Les équipes en entente ne peuvent pas accéder aux Championnats Régionaux.

FMI (information importante)

Participation des remplaçants :

Nous constatons que dans la quasi-totalité des cas, la rubrique des remplaçants ayant participé à la rencontre n'est pas remplie. Cet oubli empêchera, le cas échéant, de traiter les réclamations concernant la participation des joueurs en équipe(s) supérieure(s) et défavorisera les équipes respectant les règlements.

Nous vous demandons de bien vouloir remédier à cette anomalie en vérifiant systématiquement ladite rubrique. Comptant sur votre compréhension.

ARBITRAGE (RAPPEL)

En l'absence d'arbitre officiel, dans la mesure ou les deux clubs peuvent fournir un candidat, il sera procédé à un tirage au sort pour désigner la personne qui dirigera la rencontre.

CHAMPIONNATS U13

Vous trouverez ci-dessous le document ayant servi de base à la mise en place des différents niveaux.







	l				l				.		
	D1		- 1		D2				D3		
	Α	\Box	1		Α				A		
1	N CHAMOIS		ŀ	1	P.ARGENTONNAIS 1	19	_	1	FCB TERVES 3	18	-
2			- 1					_			_
	THOUARS		- 1	2	MONCOUTANT	18		2	FCNA EVSABB 2	13	_
3	BRESSUIRE		l l	3	FCNA EVSABB 1	15		3	CERIZAY IB 3	12	
4	FC3C		L	4	CERIZAY 2	12		4	FC3C 3	10	
5	N ST FLORENT			5	P. MAULEONAIS 1	10	8	5	CCOEUR DE BOCAGE 3	6	-18
6	CERIZAY IB		1	6	VERGENT LOUZY ENE 1	4		6	CERIZAY IB 5	3	-22
7	CHAURAY 1		ŀ	7	ETSO	3		7	P. MAULEON 3	1	-58
8	PAYS MELLOIS 1		ŀ	8	ST VARAUDAISE	1				_	
Ě	PATS MEEEOIS I		-		B	-			В		
			ŀ	1	GATIFOOT	17	_	1	THOUARS 2	15	
			-					_			
	LFNA	3	- 1	2	PARTHENAY V 1	16		2	CŒUR DE BOCAGE 2	15	
			l l	3	BRESSUIRE 2	16		3	P. ARGENTON 2	15	
	ACCESSION LIGUE	8	l	4	CŒUR DE BOCAGE 1	14		4	P MAULEON 2	9	
			Γ	5	FC3C 2	7	1	5	CERIZAY IB 4	6	-16
	D1	8	1	6	P.THENEZEEN 1	7		6	FCB TERVES 4	6	-14
			1	7	VASLES 1	1		7	EVSABB FCNA 3	0	-58
	D2	28		8	MONCOUTANT 2	1				-	
	02	28		•	C C	-			С		
			- 1		-						_
	D3	24	- 1	1	CHAURAY 2	15		1	L E TALLUD 1	18	
			L	2	VAL DE BOUTONNE	15		2	CHICHE 1	18	
	D4	23		3	FC BOUTONNAIS 1	8		3	SCAL MC 1	11	
+ EVE	NTUELS NOUVEAUX ENGAGE	MENTS		4	CELLES VERRINES 1	7	5	4	CHAMPDEPAMPLIE 2	10	
		П		5	HT VAL DE SEVRE 1	6	5M	5	FC3C 4	10	
A VOI	R – CAS DE :		1	6	CRECH STE N ROM 1	4		6	PARTHENAY V 3	7	
			ŀ	7	VOUILLE	3		7	P THENEZEEN 2	4	
			ŀ		VOOILLE			8	GATIFOOT 2	3	
CHAURAY 2 Suite à la relégation de CHAURAY 1.			- 1		D			8	GATIFOOT 2	,	_
											_
L'équipe 2 de CHAURAY ne peut pas				1	BEAUVOIR 1	19		1	AUTIZE OREE 2	21	
accéder. Conformément au règlement L'accession revient au second de la poule concernée à savoir VAL DE BOUTONNE.			l l	2	N CHAMOIS 3	16		2	CHAMPDEPAMPLIE 1	18	
			L	3	SUD DS GJ 1	15		3	AVENIR 79 2	13	
				4	N ST FLORENT 2	9		4	CHAURAY 4	12	
			Γ	5	N ST LIGUAIRE 1	7	-3	5	ECHIRE ST G 3	10	
_				6	ECHIRE ST G 1	7	-7	6	USPM STEE ANNE 3	4	
8 MONCOUTANT 2. Demande de rétrogradation en D4. 3. RAJOUT FCPA2 suite à la demande ci-			1	7	VENISE VERTE 1	2		7	LA CRECH STE N ROM 2	3	
			ŀ	8	AFP GJ 1	2		8	N STE PEZENNE 1	1	-
		ide ci-	- 1		AFF GJ I	- 2		8		1	
dessus.			}	-	N CHAMOIS 2		_	-	GJ SUD DS 2	4.5	_
Land	mandes de rétrogradations		- 1	1		19		1		18	
		. 1	ļ	2	AVENIR 79 1	19	<u> </u>	2	AUTIZE OREE 3	15	
formulées par plusieurs clubs sont validées.			Į	3	AUTIZE OREE 1	15		3	N ST FLORENT 3	12	
			[4	ECHIRE ST G 2	9		4	N ST LIGUAIRE 2	11	
			1	5	PARTHENAY V 2	9		5	USPM STE EANNE 2	7	
			1	6	CHAURAY 3	6		6	VENISE VERTE 2	7	
			ŀ	7	USPM STE EANNE 1	6		7	HT VAL DE SEVRE 2	5	
			ŀ	8	SUD GATINE 1	0		8	VAL DE BOUTONNE 3	0	_
			-	0	30D GATINE 1	U		8	VAL DE BOUTONNE S	U	
									LEZAY 1	24	
			I					1		21	
			I					2	VAL DE BOUTONNE 2	16	
								3	BEAUVOIR 2	11	
								4	LEZAY SAUZEEN 2	10	
			I					5	SUD DS 3	7	
			I					7	AFP 2	4	
								6	CELLES VERRINES 2	6	
								8	P. MELLOIS 2	2	
								- 8	P. MELLOIS 2	- 4	
								<u> </u>			
\vdash		D01011			OATIFORT 3						
	<u> </u>	RAJOUT			GATIFOOT 3			L	l		









Commission des jeunes – District des Deux-Sèvres

Reprogrammation - occupation des terrains (priorités) -

- > Une compétition Régionale (coupe ou championnat) <u>est toujours prioritaire</u> par rapport à une compétition Départementale.
- Si le service des compétitions de La LFNA reprogramme une rencontre à une date déjà retenue par le District, alors la rencontre du niveau départemental sera automatiquement reportée.
- Les Coupes de l'Angélique U15 et U17 (compétitions départementales réservées aux équipes évoluant au niveau Régional) ne font pas exception à cette règle.
- ➤ Les compétitions U13 (coupe ou championnat) et les animations U11 (plateau ou match unique) **sont toujours prioritaires** par rapport aux plateaux du foot d'éveil (U6 à U9).

En cas de problème d'occupation de terrain, les rencontres du foot d'éveil devront être déplacées ou reportées.







COMMISSION FUTSAL

Réunion du 03 Janvier 2022 Procès-Verbal n° 04

Membres présents: Mrs GAUVIN Francis – BOURON Benoit - David BABET - Victorien BARTHEL – Jean Yves MASSE

Ordre du jour :

✓ Etude des cas « CASC NIORT » et « SCAL-MC »

Courrier du club de CASC Niort :

« Bonjour Hakim

Hier soir l'Absie a indiqué a tout le monde sue whatsapp qu'il souhaitait rester en div 2. Francis est au courant car il a posté un message hier soir indiquant que la place restait dorénavant libre pour le CASC1 en div 1.

Par ailleurs, le CASC1 a acquis davantage de points que l'Absie (8 points au lieu de 6), est classé 3ème (après Aiffres et Celles) au vu de la réserve du Foc Vouillé 2 (poule D).

Aussi merci de m'indiquer Hakim si officiellement le CASC1 passe bien en DIVISION 1?

Très cordialement.

Daniel CHARAMNAC »

Courrier du club de SCAL MC:

« Objet : Demande 2ème div futsal

Bonjour,

Pour cette deuxieme partie de saison de futsal, le coach souhaiterait evoluer en 2 eme divisions est il possible ainsi.

Pierre PACAULT

Correspondant du club SCAL-MC

Sporting Club l'Absie Largeasse Moutiers Sous Chantemerle »

Pour rappel les réseaux sociaux ne sont pas des messageries officielles, les clubs qui ont des doléances doivent passer par leur messagerie Zimbra ; la seule reconnue par les instances.

La Commission rappelle aux clubs que les règlements concernant notamment les accessions et rétrogradations sont disponibles sur le site de la FFF et de la LFNA.





> Article 14 - Classement en championnats

- 1. En cas d'égalité de points dans une poule, le classement des clubs est effectué en tenant compte :
 - a) Du classement aux points du ou des matchs joués entre les clubs ex-aequo, à la condition que chaque équipe ait joué le même nombre de matchs dans le ou les matchs joués entre les clubs ex-aequo, y compris si une seule confrontation a eu lieu entre eux
 - b) De la différence entre les buts marqués et concédés lors des matchs joués entre les clubs ex-aequo, à la condition que chaque équipe ait joué le même nombre de matchs dans le ou les matchs joués entre les clubs ex-aequo, y compris si une seule confrontation a eu lieu entre eux
 - c) De la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de l'épreuve
 - d) Du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve
 - e) Selon le classement des équipes concernées au Challenge du Fair-Play
 - f) Du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons
 - g) D'un match de barrage sur terrain neutre avec prolongation éventuelle et tirs aux buts
- 2. Lorsque l'obligation se présente de désigner pour une accession, un maintien ou une rétrogradation pour une division donnée, un nombre d'équipes différent du nombre de poules, un classement est établi pour l'ensemble des équipes du même rang de la division concernée : Si le nombre de matchs comptabilisés est égal dans les poules concernées
- a) Du nombre de points obtenus à l'issue du championnat
- b) De la différence entre les buts marqués et concédés
- c) Du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve
- d) Du classement au Challenge du Fair-Play
- e) Du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons
- f) D'un match de barrage sur terrain neutre avec prolongation éventuelle et tirs aux buts

Si le nombre de matchs comptabilisés est différent dans les poules concernées

- a) Du quotient entre le nombre de points marqués et le nombre de matchs comptabilisés
- b) Du quotient entre la différence de buts marqués et concédés et le nombre de matchs comptabilisés
- c) Du quotient entre le plus grand nombre de buts marqués et le nombre de matchs comptabilisés
- d) Du classement au Challenge du Fair-Play
- e) Du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons
- f) D'un match de barrage sur terrain neutre avec prolongation éventuelle et tirs aux buts

Rappel du schéma des montées et descentes de fin décembre validé par les clubs lors de la réunion du 7 septembre

Accessions Futsal de mi-saison 2021/2022

Accède en D1 en janvier : les deux premiers de chaque poule plus les deux meilleurs troisièmes de l'ensemble des poules afin de composer deux poules de six en match aller et retour, le reste des équipes constitueront la D2.





Lorsqu'une équipe qualifiée pour accéder à la division supérieure ne peut accéder à celle-ci (équipe 2), elle est remplacée par l'équipe classée immédiatement après elle dans sa poule et ensuite le meilleur de l'ensemble des poules.

Concernant les clubs qui auraient plusieurs équipes sur cette dernière division de district, seule l'équipe supérieure pourra accéder. Les équipes d'un club sont classées en 1-2-3-4, etc en début de saison, l'équipe 1 est réputée être supérieure aux équipes 2-3-4 et ainsi de suite.

Suite à la fin de la première phase la Commission a appliqué les règlements adéquats pour constituer l'organisation de la deuxième phase, il serait bon que les joueurs ou dirigeants s'imprègnent des règlements avant de blablater sur les réseaux sociaux...

La Commission à titre très exceptionnel donne suite à la demande de CASC Niort ; non pas par erreur de la part du District comme le laisse entendre le club, mais parce que le club de l'Absie (SCAL-MC) a fait la demande inverse.

De ce fait les deux clubs sont inversés.

D1 POULE A	D1 POULE B
BESSINES 1	FOC VOUILLETAIS 1
EX-TENSION ECHIRE 1	NIORT CHAMOIS 1
TYS FUTSAL 1	NIORT AFC 1
GATI FOOT 1	RC NIORTAIS 1
BEAULIEU BREUIL 1	AIFFRES 1
CASC NIORT 1	CELLES VERRINES 1

D2 POULE A	D2 POULE B
AIFFRES 2	CASC NIORT 2
TYS FUTSAL 2	FOC VOUILLETAIS 3
THENEZAY FUTSAL 1	KEFILM 1
EX-TENSION ECHIRE 2	BOUTONNAIS FC 1
FC VOUILLETAIS 2	AVENIR 79 1
L'ABSIE LARGEASSE 1	TYS FUTSAL 3



Francis GAUVIN, Président de la Commission Futsal.





NOS PARTENAIRES

















DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS



























Le bon sens a de l'avenir



Tous les ingrédients de l'amour















AVIS AUX CLUBS

SYNTHESE DU PROTOCOLE DE REPRISE DES COMPETITIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES



Applicable au 03 Janvier 2022

Préconisations fédérales tirées de l'application du Décret n° 2021-1957 du 31 décembre 2021

SYNTHESE PROTOCOLE COMPETITIONS REGIONALES

Définition du PASS SANITAIRE

La présentation du Pass Sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes majeures et pour les mineurs de 12 à 17 ans comme prévu dans la loi.

Pour que le PASS SANITAIRE soit valide lors du contrôle, il y a 3 possibilités :

- ⇒ Soit présenter un schéma vaccinal complet ;
- ⇒ Soit présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h (avant le contrôle d'avant match);
- ⇒ Soit présenter un certificat de rétablissement de la covid-19.

Le contrôle du « Pass sanitaire » se fait en scannant le QR Code présent sur les documents numériques ou papiers avec les applications « TousAntiCovid Verif » ou « TAC Verif ».





Désignation d'un référent Covid (Il est conseillé d'avoir une « Equipe Covid ».)

Un membre de cette « équipe Covid » doit être présent à chaque entrainement ou match à domicile de son club.

Les missions principales du « Référent covid ou membre de l'équipe Covid » sont de :

- 1. Coordonner la mise en œuvre du dispositif sanitaire et en assurer le pilotage opérationnel
- 2. Informer et sensibiliser les joueurs et le personnel encadrant aux mesures sanitaires contre la propagation du virus pour l'organisation des rencontres.
- 3. Vérifier les Pass sanitaires pour tous les licenciés accédant au stade à partir du moment où ce dernier a fait l'objet d'un classement ERP.

Un registre sera tenu au sein du club indiquant la date, l'horaire et le nom de la personne de l'équipe Covid qui a la charge de la vérification.

SYNTHESE PROTOCOLE COMPETITIONS REGIONALES

Respect des gestes barrières

L'application des gestes barrières, constituant la mesure la plus efficace pour lutter contre la propagation du virus, doit être respectée en tout lieu et à tout moment.

Protection renforcée des acteurs du jeu

L'objectif premier est que chaque rencontre se déroule et arrive à son terme dans de bonnes conditions. La zone vestiaire ne doit être accessible qu'aux seules personnes ayant une fonction essentielle.

Port du masque

Le port du masque est obligatoire pour toute personne souhaitant entrer dans un équipement sportif couvert ou de plein air. Il est formellement interdit de le retirer même momentanément, excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.

Vestiaires des équipes et arbitres

Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre et munies du pass sanitaire doivent pouvoir accéder à la Zone Vestiaires.





Ramasseurs de balle et animations = A Proscrire

Accueil du Public

L'accueil du public est autorisé sous conditions :

- Port du masque obligatoire ;
- Les spectateurs doivent être assis en tribune, et le cas échéant peuvent être debout autour de la main courante, dans le respect des distanciations physiques à raison de 1m (possibilité pour les Préfets d'interdire la présence de spectateurs debout);
- Présentation du pass sanitaire pour les équipements classés en ERP (à la condition que le stade soit clôturé avec un accès réservé exclusivement à l'accès des spectateurs venant assister à la rencontre de football);
- Jauge de 5000 personnes en extérieur, et 2 000 personnes en intérieur, dans le cadre du nombre de personnes autorisées dans l'enceinte par l'arrêté d'ouverture au public (AOP).

Buvettes - restauration

Les buyettes doivent être fermées et les restaurations interdites.

SYNTHESE PROTOCOLE COMPETITIONS REGIONALES

Règles à observer en cas de Virus circulant dans un club

A partir de 4 nouveaux joueurs ou joueuses isolés sur 7 jours glissants, le virus est circulant dans le club.

L'ARS sera informée et prendra les décisions sur les mesures à prendre pour l'ensemble des joueurs et du staff.

Il appartient à chaque club de réaliser le suivi et la comptabilisation des cas positifs amenant à déterminer si le virus est circulant dans le club.

Saisine de la commission d'organisation et forfaits

La commission d'organisation en charge de la compétition concernée est chargée de se positionner sur les reports de match selon les circonstances ci-après, après avis des instances médicales.

Dans l'hypothèse du virus circulant dans un club, le référent Covid du club doit :

- ⇒ Alerter immédiatement la Ligue ou le District par courriel (en fonction du niveau où évolue l'équipe)
- ⇒ Fournir l'attestation ARS sur la situation.





Le report ne peut être envisagé que si l'une des deux conditions ci-dessous est avérée

- · A partir de 4 nouveaux cas positifs (Futsal: 3) de joueuses/joueurs sur 7 jours glissants
- · L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.

Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club.

<u>Pour les coupes nationales</u>, et notamment leurs phases régionales, compte tenu du calendrier, aucun report de rencontre ne sera admis. Si la rencontre ne peut se jouer du fait de l'isolement de certains joueurs ou de l'équipe, le club est retiré de la compétition.

SYNTHESE PROTOCOLE COMPETITIONS REGIONALES

Tout membre du groupe sportif qui développe des symptômes indiquant une infection potentielle à la Covid-19 doit être isolé du reste du groupe et réaliser immédiatement un test antigénique et s'il est positif, confirmer par un test PCR.



CE TEST EST NEGATIF

Ce joueur peut sortir de l'isolement après avis médical





GESTION DES CAS CONTACTS









Rappel des mesures gouvernementales Décret n°2021-1957 du 31/12/2021

Pass sanitaire (numérique ou papier) :

- schéma vaccinal complet
- test PCR ou antigénique de de 24h (lors du contrôle)
- certificat de rétablissement de la covid 19



- Si stade clôturé avec accès réservé : Pass sanitaire obligatoire
- Port du masque obligatoire pour toutes et tous.
- Public assis en tribune ou le cas échéant debout avec respect des gestes barrières et distanciation.



- Buvette, restauration et collation interdite.
- Pas de Coup d'envoi fictif
- Pas de salutations / croisements entre les joueurs/ses, arbitres, dirigeant(e)s ou délégué(e)s
- Report envisagé si 4 nouveaux cas positifs (3 Futsal) sur 7 jours glissants ou si l'ARS impose un isolement de l'équipe



- Désignation d'un(e) référent(e) Covid
- Zone des vestiaires accessible uniquement aux personnes essentielles à l'organisation de la rencontre avec pass sanitaire.
- Port du masque obligatoire pour toutes et tous, même sur le banc. Excepté au moment de la pratique et de l'encadrement







Retrouvez ci-dessous l'interview pilotée par Maël MARC, actuellement en stage de 3ème dans notre District, sur le jeune Arbitre Benjamin FERRU.

Pourquoi avez-vous commencé l'arbitrage?

Je n'ai pas de souvenirs précis des premières motivations ni de pourquoi je me suis embarqué dans cette aventure. Néanmoins les souvenirs du début restent intacts, que ce soit la formation initiale à La Rochelle ou mon premier match en tant que central à Chauray.

Pourquoi le faites-vous toujours?

Je continue car c'est devenu une réelle passion et le plaisir est de plus en plus grand au fil des saisons (les perspectives d'évolution et le fait d'être très bien entouré dans notre district/ligue aident grandement à garder cette motivation et cette envie de progresser).

En tant qu'arbitre officiel, comment avez-vous ressenti ce début de saison ?

Un très bon début de saison pour ma part où j'ai déjà officié sur 26 rencontres (principalement en U17 national) et où j'ai énormément appris.

Avez-vous ressenti des tensions sur le terrain ou en dehors?

J'ai cette chance de pouvoir arbitrer au niveau national avec des coachs qui ont « majoritairement » une casquette plus d'éducateur que d'entraîneur. Cela permet d'apaiser les tensions sur le terrain. Pour parler de l'extérieur du terrain, un début de saison avec un esprit plus bon enfant ou le plaisir de se retrouver autour d'un terrain primait. Puis au fil du temps (et de la zone géographique) des matchs qui sont redevenus plus pénible dû à certains comportements derrière la main courante.





Avez-vous un jour regretté d'avoir fait une erreur sur un terrain ou non ? (faute non-sifflée, ballon qui rentre ou non...)

Je mentirais si je disais que non. Mais l'erreur (surtout dans l'arbitrage) permet de s'améliorer. C'est quand on fait plusieurs fois la même erreur que cela devient problématique. Il faut savoir tirer les leçons de ses erreurs pour qu'elles nous apportent quelque chose et qu'elles ne restent pas juste un mauvais souvenir.

Sur la notion de regret, elle est surtout dû à l'impression d'avoir mal fait son travail.

Vous arbitrez en seniors ou en jeunes?

J'arbitre en jeune en U17 national et en senior au niveau r3 au centre.

Avez-vous fait des matchs de coupe de France (ou Coupe Gambardella) dans votre carrière d'arbitre ?

J'ai cette saison eu l'occasion d'arbitrer à la touche un 3eme tour de CDF. Et plus récemment j'ai été désigné sur un premier tour fédéral (64ème de finale) de coupe Gambardella au centre sur la rencontre Bayonne-Millau.

Quel est votre plus beau souvenir?

Je ne pourrais pas en citer un en particulier. Evidemment les deux jours à Clairefontaine viennent directement en tête car je n'aurais jamais pensé y aller avant de commencer l'arbitrage. Néanmoins il y a plusieurs types de plaisir dans l'arbitrage. Par exemple, le match de coupe Gambardella à Bayonne était d'un plaisir immense où j'ai pu partir un week-end dans le Pays basque pour visiter et arbitrer un super match avec deux équipes avec une super mentalité. Mais c'est un tout et quand le week-end se passe bien de A à Z (beau temps, beau match...) on est forcément hyper heureux.

Mais dans un autre registre j'ai pris également énormément de plaisir à arbitrer des matchs vraiment compliqués comme ça a pu être le cas lors de Tours-PSG ou le contexte du match (+700 spectateurs avec une super ambiance, frère de Mbappe etc) et le scénario du match (2-2 avec une égalisation de Paris a la 87ème). Quant à la fin du match personne ne parle de vous et que vous avez tout fait pour être au service du jeu c'est qu'on (le trio et le délégué) a réalisé une bonne performance.

Quand est-ce que vous souhaiteriez prendre votre retraite arbitrale?

Je n'ai pas de date précise en tête. Étant étudiant, je favorise les études à ma carrière d'arbitre peu importe le niveau. Elle peut donc s'arrêter à la fin de la saison pour des raisons scolaires en fonction du Master que j'obtiens. Mais elle peut également continuer pendant encore 30 ans, qui sait ? Cela dépendra des aléas de la vie.